

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mercredi 17 septembre, 2025 à 17 h 00 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

SONT PRÉSENTS EN VIDÉOCONFÉRENCE :

Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2

ABSENT :

Loren Allen, conseiller n° 3

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

0 personne présente dans la salle lors de la séance, 5 personnes en ligne.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MANDAT À CAIN LAMARRE AFIN DE COMPLÉTER LA TRANSACTION D'ACHAT D'UNE PARCELLE DU LOT 6 374 889 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, ET PROCÉDER À L'AVIS CADASTRAL
4. MANDAT À LA FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES ECCE TERRA POUR LA PRÉPARATION DES DESSINS TECHNIQUES ET LA RÉALISATION DU LOTISSEMENT DU LOT 6 374 889 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME
5. OCTROI D'UNE ENTENTE DE SERVICES – TESTS DE CARACTÉRISATION DES SOLS – PROJETS DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LES CHEMINS, TOWN HALL, BAILEY ET STAGECOACH-FULLER
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DÉBUTE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 17 h 02.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

Lors de la séance du conseil du 8 septembre, il vous a été mentionné que la municipalité et le conseil devront faire une séance extraordinaire concernant le point sur des travaux de voirie qui avait été retiré vu le manque d'information alors que ces travaux qui doivent être réalisés dès cet automne. Le but de la séance d'aujourd'hui est de non seulement donner notre accord pour ce point de la voirie, mais aussi, et surtout pour approuver les prochaines étapes concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain pour notre municipalité.

En effet, le 11 septembre dernier, la Municipalité a reçu une réponse de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) et qui est favorable à notre demande d’acquisition d’approximativement 5280 m².

Et, selon l’entente d’achat de juin 2024, le contrat doit être signé dans les 30 jours suivant l’annonce de l’approbation.

It was mentioned during the council meeting of September 8 that the municipality and the council would need to hold a special meeting to approve a road works contract that had been withdrawn due to a lack of information, and which must be carried out this fall.

The purpose of today’s meeting is not only to grant our approval for this road project, but also, and more importantly, to approve the next steps regarding the acquisition of a parcel of land for our municipality.

On September 11, the municipality received a favourable response from the CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) to our request to acquire approximately 5,280 m². According to the purchase agreement signed in June 2024, the contract must be finalized within 30 days of this approval.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-09-145

II EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. MANDAT À CAIN LAMARRE AFIN DE COMPLÉTER LA
TRANSACTION D’ACHAT D’UNE PARCELLE DU LOT 6 374 889 DU
CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME,
ET PROCÉDER À L’AVIS CADASTRAL**
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-09-146

CONSIDÉRANT la résolution no 2024-07-382 par laquelle le conseil a approuvé la promesse d’achat d’une partie du lot 6 374 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, d’une superficie de 56 833,45 pi², au prix de 1,40 \$/pi²;

CONSIDÉRANT que le montant total de la transaction s’élève à 79 566,33 \$;

CONSIDÉRANT qu’un dépôt de 10 000 \$ a déjà été versé au compte en fidéicomis du notaire, conformément à la résolution no 2024-07-383;

CONSIDÉRANT la résolution no 2025-09-126 par laquelle le conseil a autorisé, sous condition, de conclure la transaction d’achat;

CONSIDÉRANT l’acquisition de cette partie du lot a été autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le 10 septembre 2025, numéro de dossier 447695;

II EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest mandate le cabinet Cain Lamarre afin de conclure la transaction d’achat d’une parcelle du lot 6 374 889 du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Brome, et de procéder à la publication de l'avis cadastral requis;

QUE la Municipalité confirme le prix d'acquisition de 79 566,33 \$, incluant le dépôt de 10 000 \$ déjà versé;

QUE la Municipalité autorise le versement du solde de la transaction, soit 69 566,33 \$, au compte en fidéicomis du notaire responsable, pour fins de signature de l'acte de vente;

QUE le montant requis pour cette acquisition, soit 79 566,33 \$ incluant le dépôt déjà versé, soit imputé au surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

Adoptée

**4. MANDAT À LA FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES ECCE TERRA POUR LA PRÉPARATION DES DESSINS TECHNIQUES ET LA RÉALISATION DU LOTISSEMENT DU LOT 6 374 889 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-09-147**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest doit procéder à la préparation des dessins techniques et à la réalisation du lotissement du lot 6 374 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

CONSIDÉRANT que les frais pour la description technique sont établis à 714,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour le cadastre sont établis selon le tarif de l'Ordre des arpenteurs-géomètres, soit :

- 1 438,00 \$ pour la première parcelle
- 428,00 \$ pour la deuxième parcelle

Pour un total de 1 866,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que des frais additionnels de dépôt au cadastre sont estimés à 250,00 \$ (non taxable);

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra pour la préparation des dessins techniques et la réalisation du lotissement du lot 6 374 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

QUE la Municipalité autorise le paiement des frais relatifs à ce mandat, soit un montant de 714,00 \$ plus taxes pour la description technique, 1 866,00 \$ plus taxes pour le cadastre, ainsi que des frais de dépôt estimés à 250,00 \$ (non taxable);

QUE les sommes nécessaires soient prises à même le poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

**5. OCTROI D'UNE ENTENTE DE SERVICES –
TESTS DE CARACTÉRISATION DES SOLS –
PROJETS DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LES CHEMINS, TOWN HALL, BAILEY ET STAGECOACH-FULLER**

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-09-148

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest requiert des services pour la réalisation d'une étude géotechnique et environnementale phase II dans le cadre des travaux de remplacement des ponceaux #4041

(Chemin Bailey), #4028 (Chemin Town Hall) et #5016 (Chemin Stagecoach);

CONSIDÉRANT que le mandat prévoit, entre autres, la caractérisation des sols, la réalisation d’analyses de laboratoire, l’évaluation des conditions environnementales et la formulation de recommandations techniques pour la bonne exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la firme retenue fournira un rapport final signé par un ingénieur membre de l’Ordre des ingénieurs du Québec, incluant toutes les recommandations techniques et environnementales nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise l’octroi de l’entente de services à Consultation Geotex inc. pour la réalisation des tests de caractérisation des sols requis pour les projets de remplacement des ponceaux identifiés, cette firme ayant présenté le prix le plus avantageux parmi les demandes de prix reçues au montant de 37 631.00\$.

QUE le rapport final soit fourni conformément aux exigences du mandat et signé par un ingénieur membre de l’Ordre des ingénieurs du Québec.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Aucune question n’a été posée par les citoyens.

Des copies de l’ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE
NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-09-149
LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 17 h 21.

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code municipal du Québec.